Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
Minitel : 3617 INFOGREFFE
www.infogreffe.fr
02.38.78.07.18/20 (STES) ou 17 (COMM)

RECEPISSE DE DEPOT

LE PUBLICATEUR LEGAL
11 RUE LOUISE THULIEZ
75019 PARIS

V/REF : 005340037/CG
N/REF : 90 B 472 / 2006-A-1019

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ORLEANS certifie qu'il a reçu le 08/03/2006,

P.V. d'assemblée du 20/10/2005
- Nomination d'un gérant

Concernant la société

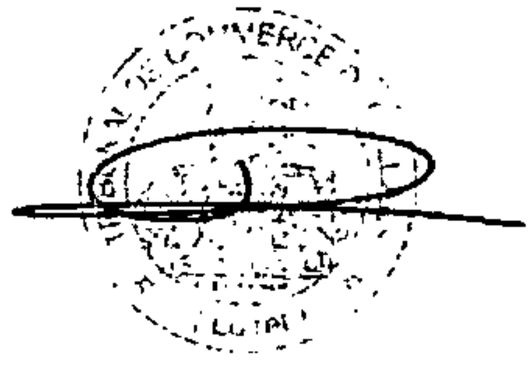
AUTO CONTROLE CHECY
Société à responsabilité limitée
33 RUE GUSTAVE EIFFEL
45430 CHECY

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1019 le 08/03/2006

R.C.S. ORLEANS 378 465 652 (90 B 472)

Fait à ORLEANS le 08/03/2006,

Le Greffier



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

AUTO CONTROLE CHECY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622,45 €
SIEGE SOCIAL : 33, rue Gustave Eiffel 45430 CHECY

R.C.S. ORLEANS B 378 465 652

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq,
Le vingt octobre,
à dix huit heures

Les associés de la SARL AUTO CONTROLE CHECY au capital de 7 622.45 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social 33, rue Gustave Eiffel à CHECY (45430) sur convocation de la gérance.

Sont présents les associés suivants :

- Madame Martine DENOY, propriétaire de..... 250 parts
- Monsieur Joël DENOY, propriétaire de..... 150 parts
- Monsieur Pascal PAVARD, propriétaire de..... 100 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL **500 parts**

L'Assemblée est présidée par Madame Martine DENOY, associée-gérante.

La totalité des associés étant présents ou représentés, la Présidente déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame DENOY dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolution soumises au vote de l'assemblée.

MD JD

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi, tous ces documents ont été portés à la connaissance des associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu au siège social à la disposition des associés pendant ce même délai qui a précédé l'assemblée, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Autorisation de cession de titres CONTROLE TECHNIQUE FERTESIEN,
- Nomination d'un co-gérant,
- Pouvoir en vue des formalités.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il est procédé à la mise aux voix des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés autorise la cession des 500 parts sociales de la société CONTROLE TECHNIQUE FERTESIEN, qu'elle détient, à l'EURL J.P PILTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer Monsieur Joël DENOY, à compter du 20 octobre 2005, pour une durée indéterminée, aux fonctions de co-gérant de la SARL AUTO CONTROLE CHECY.

Monsieur Joël DENOY qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Monsieur Joël DENOY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Joël DENOY ne prenant pas part au vote

JD JD

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités d'enregistrement relatives à la cession de titres ainsi qu'à la nomination du nouveau gérant.

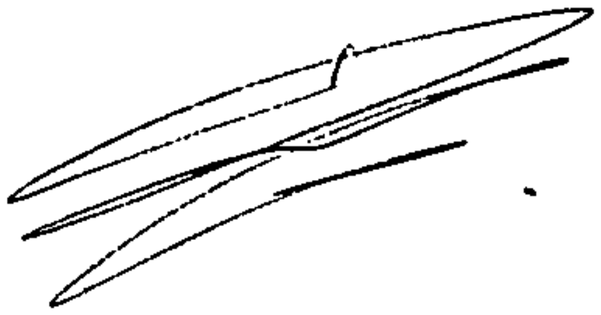
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<<>>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

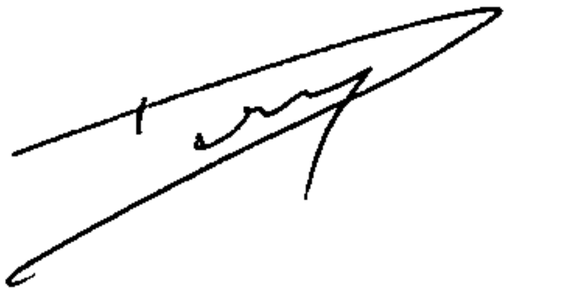
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Martine DENOY



Joël DENOY (Bon pour acceptation de mandat)

Bon pour acceptation de mandat



Pascal PAVARD